



# AVIS DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC

## Modifiée simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Valenciennes Métropole

Par délibération CC-2025-142 en date du 20 novembre 2025, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole a engagé une procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et défini les modalités de mise à disposition au public.

L'objet unique de cette procédure est de supprimer l'emplacement réservé n°2 situé à Beuvrages.

**La mise à disposition au public se déroulera du lundi 11 mai 2026 à 9h au jeudi 11 juin 2026 à 17h.**

Le public pourra consulter le dossier :

**Au siège de Valenciennes Métropole**  
2, place de l'Hôpital Général – CS 60227 - 59305 VALENCIENNES CEDEX

**A l'Hôtel de ville de Beuvrages**  
Parc Fénelon – 59192 BEUVRAGES

**Sur le site internet**

<https://www.valenciennes-metropole.fr/competences/amenagement-du-territoire/urbanisme/>

Pendant cette période, toute personne intéressée peut exprimer, communiquer ses observations ou contributions sur le projet :

- Soit **sur les registres en version papier** mis en place au siège de Valenciennes Métropole et en mairie de Beuvrages, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Soit **par courrier postal** adressé à Monsieur le Président de Valenciennes Métropole - 2, place de l'Hôpital Général – CS 60227 – 59305 Valenciennes Cedex (en précisant la mention «Modification simplifiée n°2 du PLUi »).
- Soit **par courrier électronique** à l'adresse unique suivante : [planification@valenciennes-metropole.fr](mailto:planification@valenciennes-metropole.fr) (en précisant la mention «Modification simplifiée n°2 du PLUi »).

A l'issue du délai, les registres seront clos et signés par le Président de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole. La mise à disposition au public fera l'objet d'un bilan présenté lors de l'adoption du projet en conseil communautaire, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.